



DELIBERATION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES N° 2024 – 02
Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 janvier à 18 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aléria sous la présidence de Madame Célia SAEZ RICCIARDI, vice-présidente.

Nombre des membres afférents : 09

Présents : 07

Nombre de membres en exercice : 09

Représentés : 02

Absents :

Membres présents : ETTORI-MORANDINI Barbara, FABIANI Pascale, MACH Charlotte, MARCADAL Amandine, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, QUERCI Isabelle, SAEZ RICCIARDI Célia, VOLPI Cristel

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents :

Date de la convocation : 05 janvier 2024

Date d'exécution : 12 janvier 2024

Date de publication : 15 janvier 2024

Objet : Exercice budgétaire 2023 – Délibération budgétaire modificative N° 2023-03

La présidente expose au comité les dispositions de l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections.

Elle rappelle que lors de l'examen du rapport N° CDE/2023/01, il avait été indiqué qu'au titre des charges de personnel, une dépense de 300 000 € avait été votée au chapitre 012 du budget de la Caisse des Écoles pour 2023.

Il avait été indiqué que dans l'attente d'un transfert des personnels concernés vers la Caisse des Écoles, ceux-ci devaient continuer d'être rémunérés sur le budget principal de la commune et que dans ce cadre, il revenait au budget de la Caisse des Écoles de rembourser à la commune les frais de personnel que celle-ci aurait ainsi à supporter.

La délibération budgétaire modificative adoptée le 28 avril 2023 a modifié l'imputation budgétaire de cette dépense ; le remboursement a en effet été porté à un article 6215 créé sous le chapitre 012 du budget de la Caisse ; cet article agrège l'ensemble des dépenses initialement inscrites aux comptes 64111, 64131, 6451, 6453 et 6454.

La présidente indique au comité que le montant du remboursement à effectuer en direction du budget de la commune doit être augmenté de 43 000 € ; il propose donc de prélever les recettes correspondantes aux articles 60632, 6156 et 6248 du chapitre 011 du budget de la Caisse des Écoles et d'abonder le chapitre 012 d'un crédit de 43 000 €.

C'est l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2023-03 ci-dessous qui est proposée au vote du comité de la Caisse des Écoles.

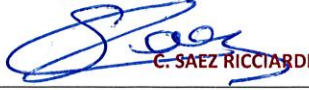







Imputation	Ouvert	Réduit
D F 011 60632		10 000,00
D F 011 6156		10 000,00
D F 011 6248		23 000,00
D F 012 6215	43 000,00 €	

DÉTAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ÉQUILIBRE	
Dépenses	Ouverture		43 000,00	Solde Ouvertures	43 000,00
	Réduction		43 000,00	Solde réductions	43 000,00
Equilibre	Ouv. - Réd.			Ouv. - Réd.	

* * *

Le comité, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la délibération budgétaire modificative N° 2023-03 ci-dessus.

Délibération CDE N° 2024 – 02 : Exercice budgétaire 2023 - Délibération budgétaire modificative N° 2023-03

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI Ange-Joseph Pouvoir à C. SAEZ RICCIARDI	X				 C. SAEZ RICCIARDI
FABIANI Pascale Pouvoir à	X				
QUERCI Isabelle Pouvoir à	X				
VOLPI Cristel Pouvoir à J. PISTORES RAMAZOTTI	X				 J. PISTORES RAMAZOTTI
RAMAZOTTI Jeanne Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia Pouvoir à	X				
ETTORI MORANDINI Barbara Pouvoir à	X				
MACH Charlotte Pouvoir à A. MARCADAL	X				
MARCADAL Amandine Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

La présidente,

Célia SAEZ RICCIARDI

